

# COMMUNE DE RUMONT

## BUDGET 2019

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

#### **I. Le cadre général du budget**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Rumont (<http://www.Rumont-77.fr/>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 11 AVRIL 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **II. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### **Pour notre commune :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, des loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à la redevance d'occupation du domaine public).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 276 918 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 55 000 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 131 983 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 131 983 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

<b>DOTATIONS</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation 2017/2018</b>	<b>2019</b>	<b>Variation 2018/2019</b>	<b>Variation 2017/2019</b>
DGF	4 750	3 871	- 18.51 %	2 390	- 38.26 %	- 49.68 %
DSR	2 671	2 752	3.03 %	2 728	- 0.87 %	2.13 %

**Pour 2019, nous avons prévu 2 390 € pour la DGF et 2 728 € de DSR.**

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années et prévisionnel 2019*)

DESIGNATION DES RECETTES	2016	2017	2018	Prévision 2019
Redev. Occup. Domaine Public	554 €	331 €	339 €	300 €
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>554 €</b>	<b>331 €</b>	<b>339 €</b>	<b>300 €</b>
Contribution Directes - 2 taxes	86 193 €	55 940 €	56 620 €	59 205 €
CVAE	1 937 €	0 €	0 €	0 €
Produits IFRER	3 214 €	0 €	0 €	0 €
Compensation TP	1 015 €	0 €	0 €	0 €
Attribution compensation	0 €	28 721 €	28 721 €	28 271 €
FNGIR	173 €	0 €	346 €	173 €
Redevance des mines	1 374 €	1 765 €	640 €	0 €
Droits de Mutation	15 578 €	13 150 €	15 848 €	10 000 €
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>109 484 €</b>	<b>99 576 €</b>	<b>102 175 €</b>	<b>98 099 €</b>
DGF	8 112 €	4 750 €	3 871 €	2 390 €
DSR	2 474 €	2 671 €	2 752 €	2 728 €
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>10 586 €</b>	<b>7 421 €</b>	<b>6 623 €</b>	<b>5 118 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 624 €</b>	<b>107 328 €</b>	<b>109 137 €</b>	<b>103 517 €</b>

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	DEPENSES	2019
11	Charges à caractère général	119 712
12	Charges de personnels	55 000
14	Atténuation de Produits (FPIC)	3 500
65	Autres charges de gestion courante	39 141
66	Charges financières	1 950
22	Dépenses imprévues	2 000
	<b>TOTAL</b>	<b>221 303</b>
23	Virement à l'investissement	55 614
		<b>276 917</b>

Chapitre	RECETTES	2019
013	Atténuation de Charges	1 500
70	Produits des services	300
73	Impôts et taxes	98 099
74	Dotations et participations	18 168
75	Autres produits de gestion courante	6 000
77	Produits exceptionnels	700
002	Excédent reporté	152 150
	<b>TOTAL</b>	<b>276 917</b>

**Commentaires :**

**EN DEPENSES**

Chapitre 11 : CHARGES GENRALES 119 712 € (+ 281 % par rapport au réalisé 2018 soit 31 400 €)

- Augmentation du coût des fluides (gaz, eau, électricité)
- Reste du résultat 2018 non versé à la section d'investissement

Chapitre 12 : CHARGES DE PERSONNEL 55 000 € (+ 10 % par rapport au réalisé 2018 soit 49 679 €)

- Remplacement de notre secrétaire de mairie (du 5 août au 31 décembre 2019)

Chapitre 65 : GESTION COURANTE 39 141 € (+ 1.14 % par rapport au réalisé 2018 soit 39 699 €)

- Subventions aux associations locales et extérieurs pour 1 225 € (- 3.92 % par rapport au réalisé 2018 soit 1 275 €)
- Augmentation participation Ecole 17 033 € (+ 2.52 % par rapport au réalisé 2018 soit 16 615 €)

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES 1 950 € (- 9.64 % par rapport au réalisé 2018 soit 2 158 €)

- Diminution des intérêts d'un emprunt.

**EN RECETTES**

- ✚ Chapitre 70 : 300 € (- 11.50 % par rapport au réalisé 2018 : 339 €, minimisation de la recette)
- ✚ Chapitre 73 : 98 099 € (- 3.99 % par rapport au réalisé 2018 : 102 175 €)
- ✚ Chapitre 74 : 18 168 € (- 41.03 % par rapport au réalisé 2018 : 30 808 €, - 1 481 € de DGF. Les autres recettes ont été minimisées)
- ✚ Chapitre 75 : 6 000 € (+ 20.48 % par rapport au réalisé 2018 : 4 980 €.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 7.82 %
- Taxe foncière bâti : 13.93 %
- Taxe foncière non bâti : 35.42 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 59 205 €

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec des projets d'investissement retenus.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	DEPENSES	2019
16	Emprunts et cautions	11 772
20	Immobilisations incorporelles	35 250
21	Immobilisation corporelles	25 620
	<b>TOTAL</b>	<b>72 642</b>

Chapitre	RECETTES	2019
001	Excédent d'investissement reporté	5 636
10	Dotations diverses	2 878
13	Subventions d'investissement	8 514
	<b>TOTAL</b>	<b>17 028</b>
021	Virement du fonctionnement	55 614
		<b>72 642</b>

#### c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Chapitre 16 : emprunt 11 772 €

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 11 772 €.

- Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 35 250 €

Première partie des frais du maître d'œuvre concernant le projet de réhabilitation du 4 place du Château

- Chapitre 21 - immobilisations incorporelles : 25 620 €  
Réfection et agrandissement du chemin du Moulin à Vent, Création de 5 points lumineux

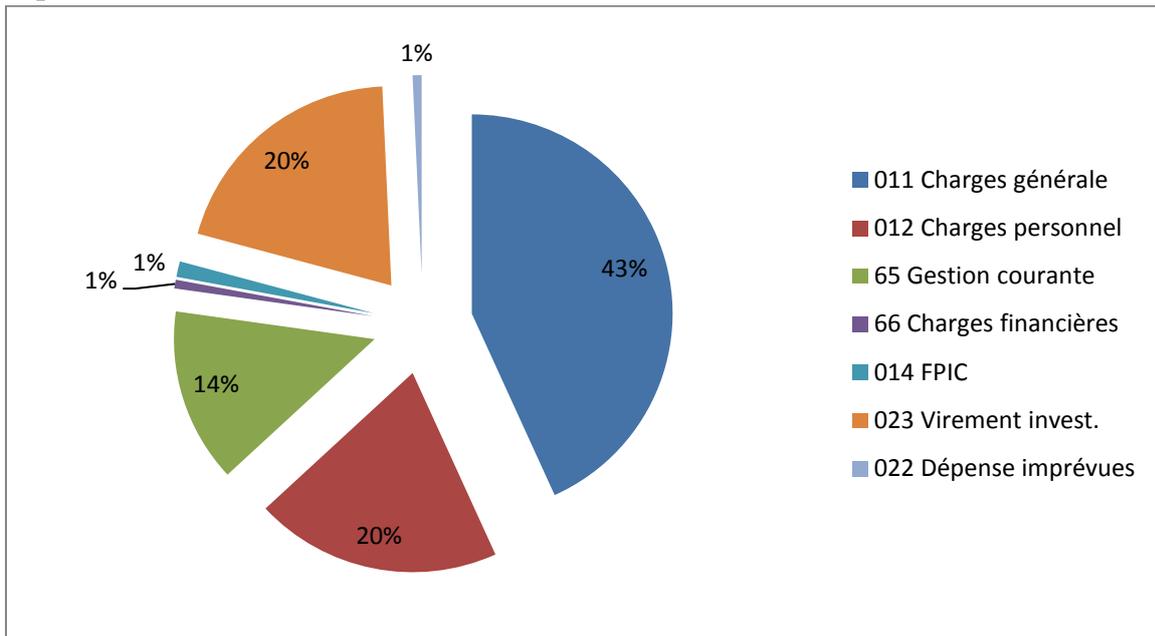
d) Les subventions d'investissements prévues :

- Du SDESM - Syndicat Départemental des Energie de Seine-et-Marne pour 3 472 €
- Du Département dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour 5 041 €

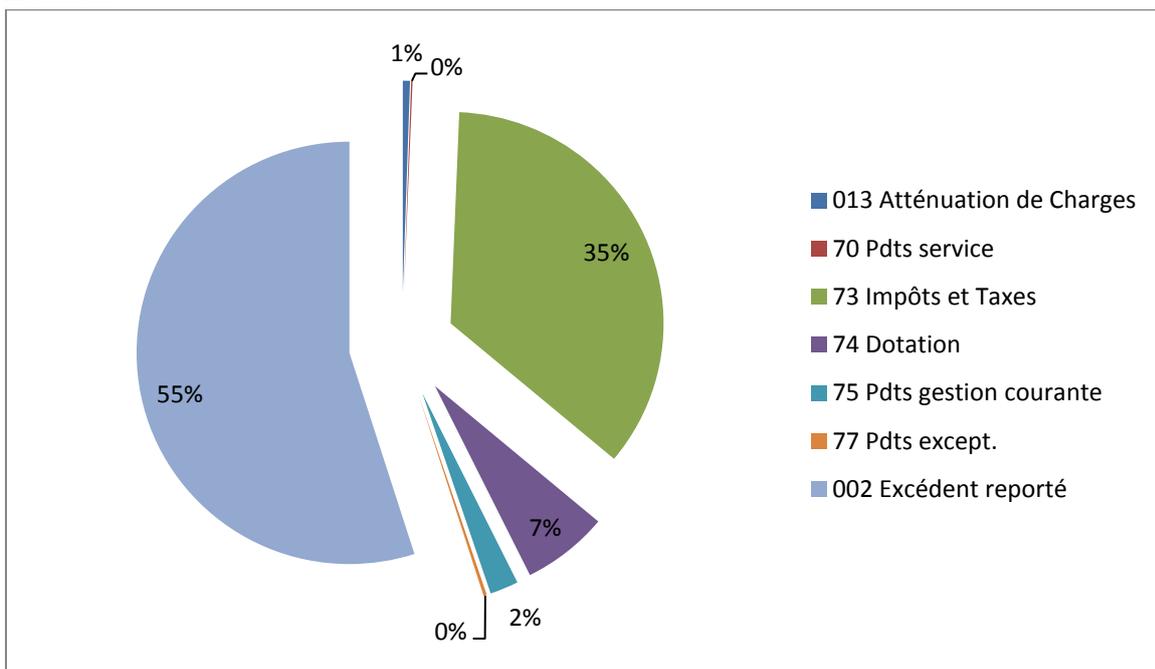
#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

##### **FONCTIONNEMENT 276 917 €**

##### Dépenses

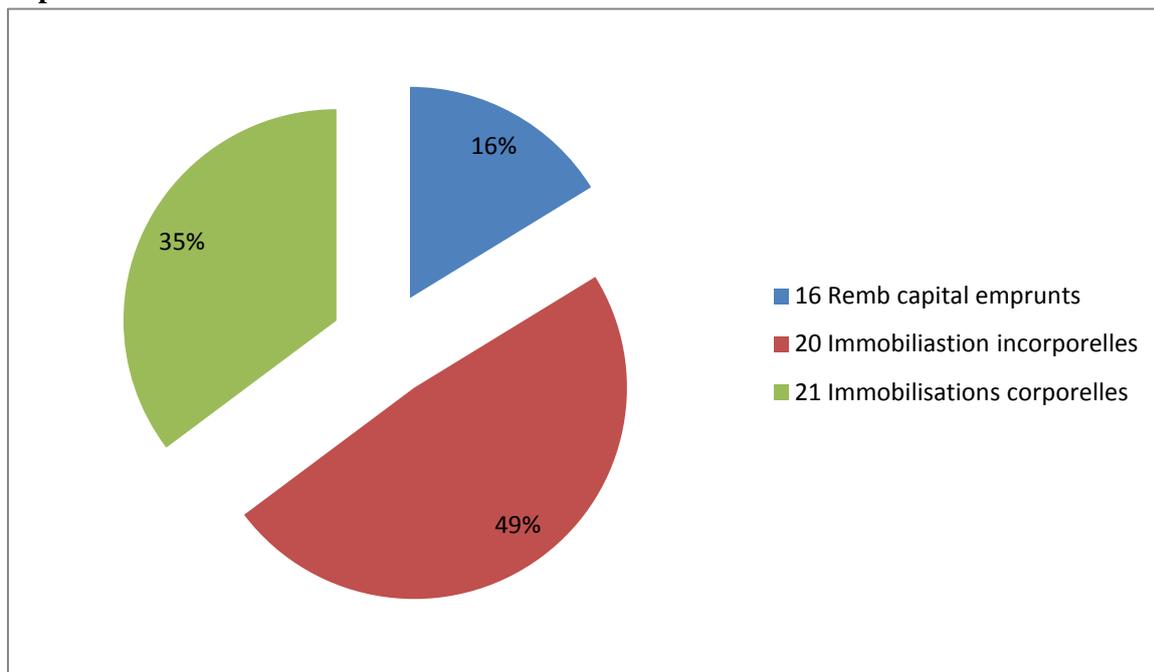


##### Recettes

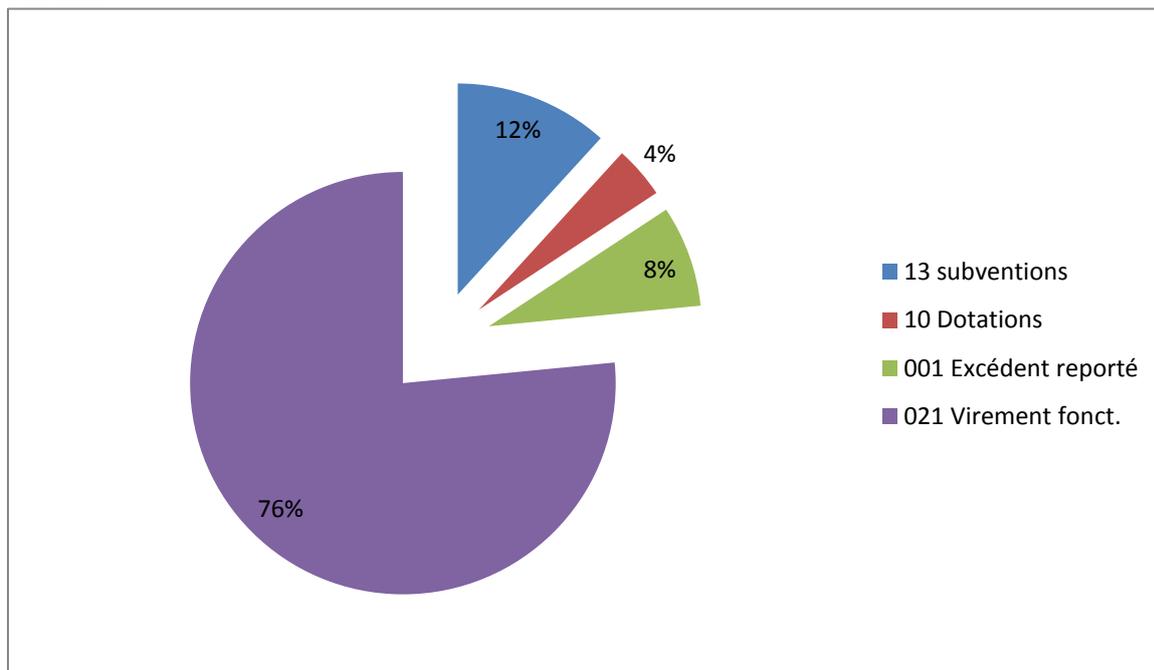


## INVESTISSEMENT 72 642 €

### Dépenses



### Recettes



## VUE GENERALE DU BUDGET 2019

D É P E N S E S	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES			DÉPENSES			
	CHARGES GENERALES	011	119 712 €	CAPITAL EMPRUNT	16	11 772 €	
	CHARGES PERSONNEL	012	55 000 €	IMMO INCORP.	20	35 250 €	
	GESTION COURANTE	65	39 141 €	EQUIPEMENT	21	25 620 €	
	FRAIS FINANCIERS	66	1 950 €	DEP. IMPREVUES	020	€	
	DEP. IMPREVUES	022	2 000 €				
	FPIC	014	3 500 €				
	VIREMENT INVEST.	023	55 614 €				
	<b>TOTAL</b>		<b>276 917 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>72 642 €</b>	
R E C E T T E S	RECETTES			RECETTES			
		ATT. CHARGES	013	1 500 €	EXCED. INVEST N-1	001	5 636 €
		PDTS DES SERVICES	70	300 €	DOTATIONS	10	2 878
		IMPOTS ET TAXES	73	98 099 €	SUBVENTIONS	13	8 514 €
		DOT. & PARTICIP.	74	18 168 €	VIR. FONCT.	021	55 614 €
		PDTS GESTION COUR.	75	6 000 €			
		PDTS EXCEPT.	77	700 €			
		EXCEDENT REPORTE	002	152 150 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>276 917 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>72 642 €</b>	

c) Etat de la dette

**IGE - ETAT DE LA DETTE 2019**

ANNÉE	OBJET	ORG. PRETEUR	NUMERO	DURÉE	TAUX	CAPITAL INITIAL	CAPITAL DU au 01.01.2019	ANNUITÉ (ou trimestrialité)	INTERETS 66111	CAPITAL 1641	DATE ECHEANCE	FIN
2013	Investissement 2013 2	C.A.	69298	12	3.3	28 000.00		718.08	134.75	583.33	26/03/2019	2025
								713.26	129.93	583.33	26/06/2019	
								708.45	125.12	583.33	26/09/2019	
								703.64	120.31	583.33	26/12/2019	
							<b>Ss/TOTAL</b>	<b>2 843.43</b>	<b>510.11</b>	<b>2 333.32</b>		
2016	Consolidation prêt CT n°678384	C.A.	486589	15	1.12	112 000.00		2 030.46	274.76	1 755.70	10/02/2019	2031
								2 030.46	269.85	1 760.61	10/05/2019	
								2 030.46	264.92	1 765.54	10/08/2019	
								2 030.46	259.97	1 770.49	10/11/2019	
							<b>Ss/TOTAL</b>	<b>8 121.84</b>	<b>1 069.50</b>	<b>7 052.34</b>		
2017	Financement rénovation 3 logements	C.A.	487195	15	1.12	38 000.00		688.91	94.89	594.02	06/01/2019	2032
								688.91	93.22	595.69	06/04/2019	
								688.91	91.56	597.35	06/07/2019	
								688.91	89.88	599.03	06/10/2019	
							<b>Ss/TOTAL</b>	<b>2 755.64</b>	<b>369.55</b>	<b>2 386.09</b>		
						<b>178 000.00</b>	<b>148 351.18</b>	<b>13 720.91</b>	<b>1 949.16</b>	<b>11 771.75</b>		

d) Liste des subventions à verser aux associations locales et extérieures

ADAR	50
COLLECTIF DES 7 LIEUX	25
COOPÉRATIVE SCOLAIRE AMPONVILLE	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE FROMONT	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE GUERCHEVILLE	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE LARCHANT	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE RUMONT	185
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORET	100
F.N.A.C.A.	20
JEUNES SAPEURS POMPIERS	50
LIGUE CONTRE LE CANCER	30
LA RUMONTOISE	500
LES AMIS DU PATRIMOINE	45
<b>TOTAL DU C/6574</b>	<b>1 225</b>